

Communiqué de presse
Paris, le 5 décembre 2017

En hausse de 0,9 % en 2017, la fiche de paie des salariés non-cadres progresse peu

La rémunération d'un salarié non-cadre en 2017 est de 1 579 euros bruts mensuels, en hausse de 0,9 % sur un an, soit un gain de 11 euros, selon le dernier baromètre Randstad des salaires non-cadres. La hausse enregistrée cette année est légèrement supérieure à celle enregistrée un an plus tôt (+ 0,7 %). Mais tandis que le niveau de l'inflation en 2016 (+ 0,0 % en moyenne au premier semestre 2016) avait permis aux salariés non-cadres de bénéficier d'un modeste gain de pouvoir d'achat l'année dernière, la situation est différente en 2017. L'inflation ayant atteint + 1,05 % en moyenne sur les six premiers mois de l'année 2017 selon l'Insee, les non-cadres ont vu leur pouvoir d'achat reculer de 0,15 % cette année. Comment, au-delà, expliquer la progression de la fiche de paie des non-cadres ? Le salaire minimum joue un rôle majeur. Le Smic a ainsi été revalorisé de 0,9 % en 2017, pour un montant de 1 480 € bruts mensuels (contre 1 467 € en 2016). La hausse de salaire enregistrée par les non-cadres en 2017 s'est donc calquée sur celle du Smic. La neuvième édition du baromètre Randstad des salaires non cadres est une étude non déclarative qui s'appuie sur des salaires réels et constatés, extraits de 1,2 million de fiches de paie auprès de 32 000 entreprises et représentant 127 métiers relevant des qualifications « ouvriers non qualifiés », « employés », « ouvriers qualifiés » et « professions intermédiaires ».



François Béharel

« Les salariés non-cadres ont vu leur salaire augmenter de 0,9 % en 2017 par rapport à 2016, selon la dernière édition du baromètre Randstad. Bien que supérieure à la hausse de 2016 (+ 0,7 % par rapport à 2015), il s'agit de nouveau d'une revalorisation modeste, surtout mise en regard de la revalorisation dont ont bénéficié les cadres en 2017, qui s'est élevée à 1,7 % selon le baromètre *Expectra des salaires cadres*. Le niveau toujours élevé du chômage, dont on sait qu'il frappe d'abord les actifs les moins qualifiés, peut expliquer la faible hausse de la fiche de paie des non-cadres. De même que l'impératif de maîtrise des coûts salariaux auquel font toujours face les entreprises. Dans ce contexte, le salaire des non-cadres est tributaire de l'évolution du Smic. En hausse de 0,9 % en 2017 également, le salaire minimum apparaît ainsi de plus en plus comme l'unique levier de la progression du salaire des non-cadres », déclare François Béharel, président du groupe Randstad France.

Baromètre Randstad des salaires non-cadres : les principaux résultats

- En 2017, un salarié non-cadre a une rémunération moyenne de 1 579 € bruts mensuels, en hausse de 0,9 % sur un an.
- Sur fond d'inflation en hausse de 1,05 % au premier semestre 2017, la perte de pouvoir d'achat est de 0,15 %.
- Un salarié non-cadre gagne en moyenne 6,7 % de plus que le Smic (1 480 € au 1^{er} janvier 2017).
- Les salaires non-cadres atteignent en 2017 des niveaux allant de + 4,4 % au-dessus du Smic pour les ouvriers non-qualifiés (1 546 € bruts) jusqu'à + 20,3 % pour les professions intermédiaires (1 781 € bruts).
- Le BTP offre aux non-cadres le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1 660 € bruts). La plus forte progression salariale est enregistrée dans l'industrie (+ 1,0 %).
- La région Normandie offre les salaires non-cadres les plus élevés de France (1 599 € bruts).

Qui sont les salariés non-cadres ?

- Quel est le point commun entre un technicien méthodes, un ouvrier des travaux publics, un assistant ressources humaines et un dessinateur-projeteur ? Ils appartiennent tous à la catégorie des salariés non-cadres. Selon la dernière **photographie du marché du travail**, une étude de l'Insee publiée en mai 2017, la France comptait en 2016 environ 19,5 millions de non-cadres, soit 80,5 % de la population active salariée (en comptant les cadres).
- Ensemble disparate, les non-cadres regroupent 5,4 millions d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés), 7,3 millions d'employés ainsi que 6,8 millions de professions intermédiaires.
- Quelques exemples de métiers non-cadres selon les statuts.
 - *Ouvrier non qualifié* : agent de maintenance, agent d'usinage, de découpage et de formage.
 - *Ouvrier qualifié* : coffreur, conducteur d'engins de levage.
 - *Employé* : assistant spécialisé, comptable.
 - *Profession intermédiaire / agent de maîtrise* : chef de chantier BTP, assistant de direction.

Salaire des non-cadres : une évolution toujours modeste

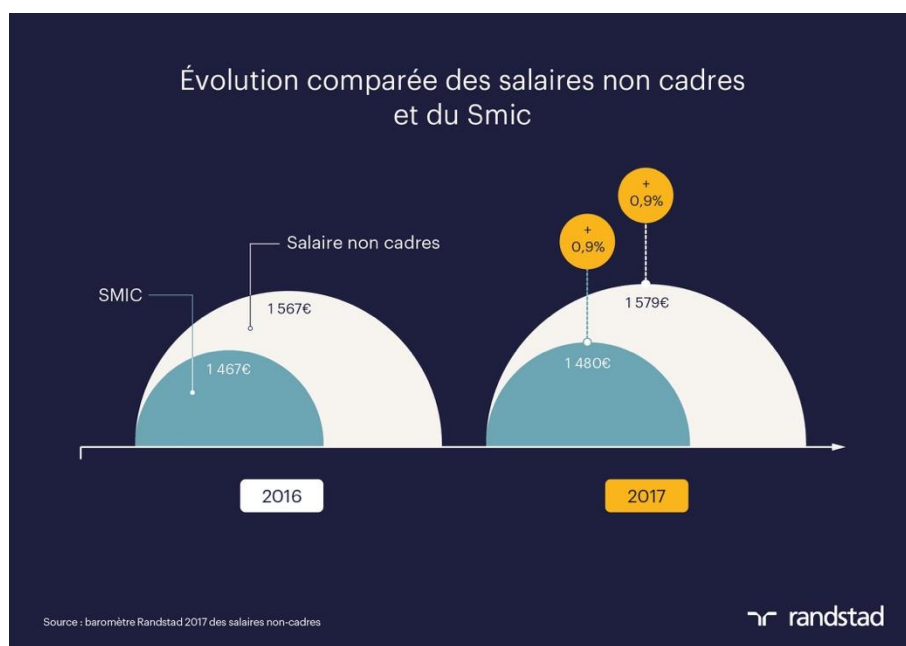


■ En 2017, le salaire moyen d'un non-cadre s'élève à 1 579 euros bruts mensuels. Sur un an, la hausse du salaire moyen non-cadre est de 0,9 %¹. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée un an plus tôt. En effet, les rémunérations

des non-cadres avaient progressé de 0,7 % en 2016 par rapport à 2015. Pour un salaire moyen alors égal à 1 567 euros bruts.

Évolution du salaire des non-cadres : le rôle du Smic

■ En 2017, le salaire moyen des non-cadres a augmenté de 0,9 %. Cette hausse est calée dans les pas du salaire minimum, qui a lui-même augmenté de 0,9 % en 2017, pour un montant mensuel brut de 1 480 euros bruts. Ce résultat atteste comme les



années passées de l'effet d'entraînement du Smic sur les salaires qui lui sont proches.

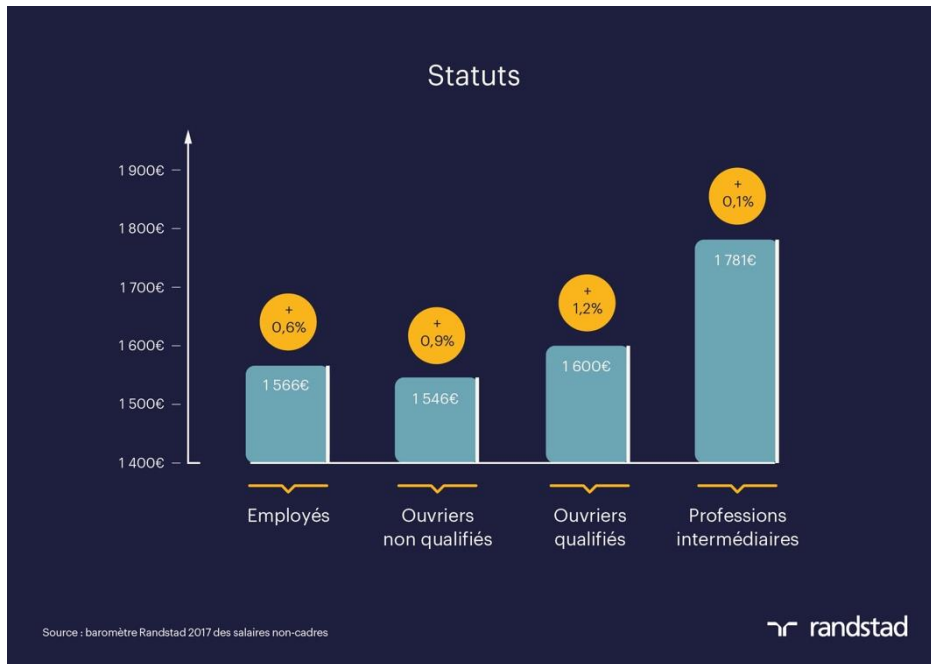
¹ Ce résultat est inférieur à l'évolution du salaire des cadres en 2017, qui a progressé de + 1,7 % sur un an, selon le dernier [baromètre Expectra des salaires cadres](#).

- A 1 579 euros, le salaire moyen des non-cadres affiche un niveau de rémunération supérieur de 6,7 % par rapport au salaire minimum. Dit autrement, selon le baromètre Randstad, un salarié non-cadre gagne en moyenne 106,7 % du Smic – contre 106,8 % en 2016.
- Au regard des résultats du baromètre Randstad, on constate en effet que les évolutions du Smic se répercutent sur les niveaux de salaire qui lui sont proches. Ainsi, professions intermédiaires mises à part, les salaires moyens des ouvriers non qualifiés, des ouvriers qualifiés et des employés progressent en 2017 dans une fourchette comprise entre + 0,6 % (pour les employés) et + 1,2 % (pour les ouvriers qualifiés) sur un an. Soit à des niveaux proches des 0,9 % de la revalorisation du Smic. La hausse de salaire des professions intermédiaires – qui parmi les non cadres bénéficient des salaires les plus élevés – à + 0,1 % apparaît en revanche davantage décorrélée de la progression du Smic.
- Autre effet du salaire minimum, il apparaît que les salaires non-cadres sont fortement concentrés autour du Smic. Résultats à l'appui, les salaires des ouvriers (non qualifiés et qualifiés) et des employés en 2017 représentent de 104,4 % (1 546 € bruts pour les ouvriers non qualifiés) à 108,1 % du salaire minimum (1 600 € bruts pour les ouvriers qualifiés). Ainsi, 12,6 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,4 % et + 8,1 % au-dessus du Smic.

Palmarès des plus fortes hausses de salaire



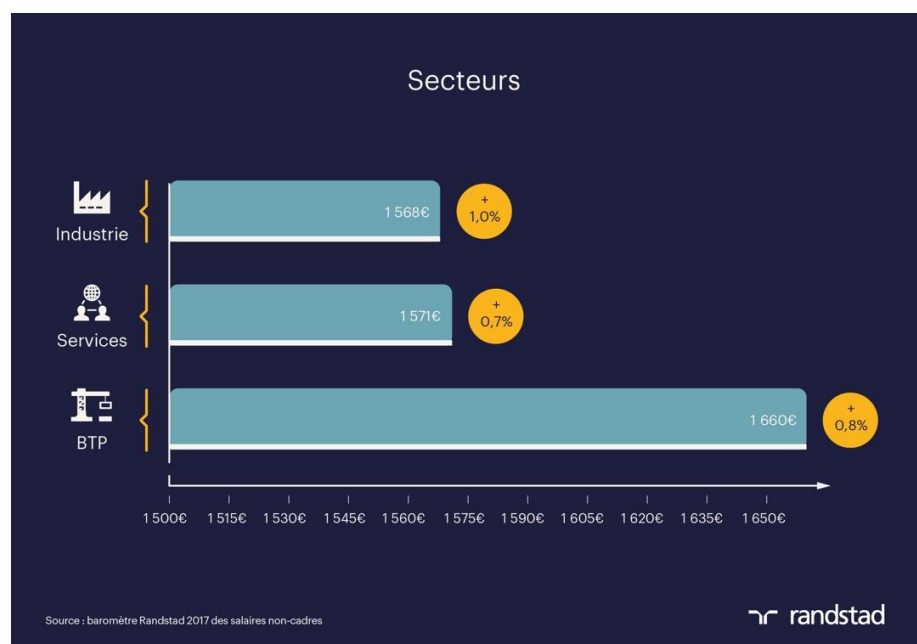
Évolution des salaires non-cadres par statut



- Catégorie par définition hétérogène, les non-cadres connaissent des évolutions de leur rémunération qui laissent de nouveau entrevoir de fortes disparités selon les statuts. Comme en 2016, ce sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui bénéficient en 2017 des plus fortes augmentations, avec des augmentations respectives de 1,2 % et 0,9 % sur les six premiers mois de l'année. Comme de coutume, les salaires moyens les plus élevés bénéficient aux professions intermédiaires (1781 euros, + 0,1 % sur un an) tandis que les ouvriers non qualifiés ferment la marche avec un salaire moyen de 1 546 euros).

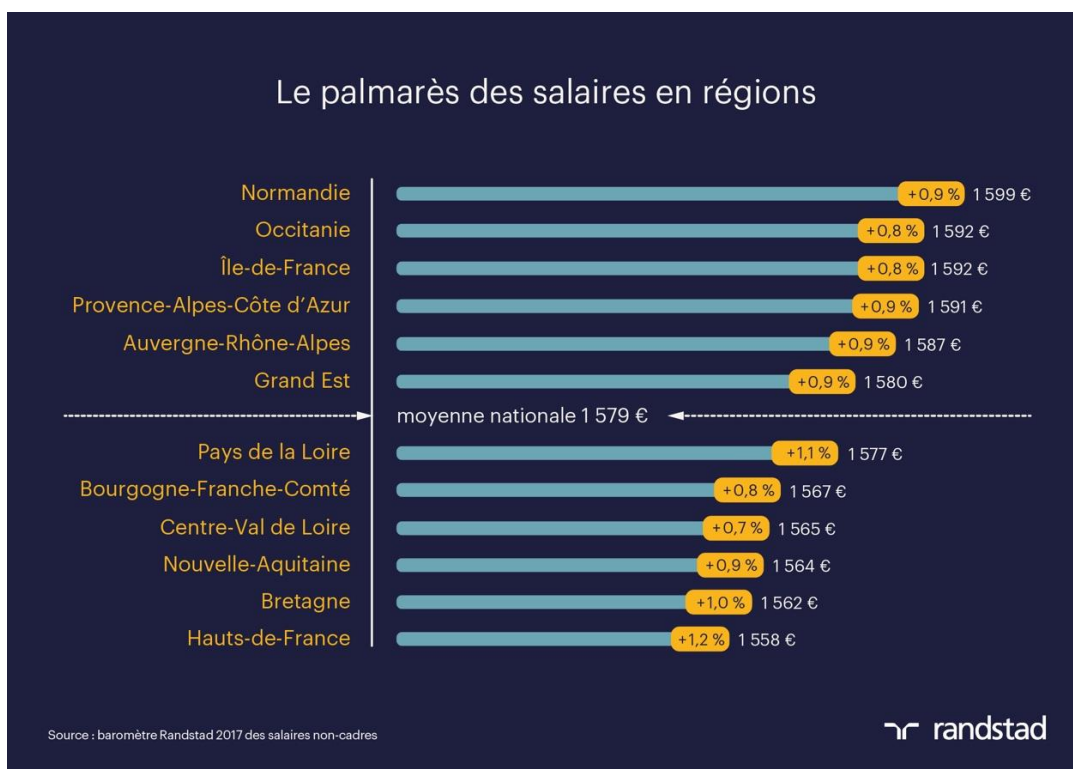
Évolution des salaires non-cadres par secteur

- L'industrie s'arrose en 2017 la palme du secteur affichant la plus hausse forte de salaire et succède aux services. En hausse de 1,0 % sur un an, les salaires dans l'industrie progressent davantage que dans les services (+ 0,7 %) et dans le BTP (+ 0,8 %).



- Le BTP demeure le secteur le plus rémunérateur avec un salaire moyen de 1 660 euros bruts. Si, année après année, le BTP demeure le secteur qui propose les meilleurs salaires aux non-cadres, c'est que nombre d'entreprises du bâtiment et de la construction font face à des difficultés de recrutement. Pourtant, à rebours de l'image qui leur est parfois prêtée, elles se distinguent notamment par la possibilité de faire carrière avec ou sans diplôme. Tout en bénéficiant donc de politiques salariales attractives.

Salaires non-cadres : le Tour de France des régions



Méthodologie

- Étude basée sur les salaires réels et constatés, et donc non déclarative, réalisée sur le premier semestre 2017 et le premier semestre 2016.
- 1,2 million de fiches de paie de salariés intérimaires Randstad analysées sur cette période. La règle imposant qu'un salarié intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.
- Couverture de tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français à travers 32 000 entreprises et 127 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires sur la base d'un emploi à temps plein d'une durée de 35 heures hebdomadaires.
- La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10 %), les indemnités de fin de mission (10 %) et les primes variables (13 %) n'ont pas été pris en compte.

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2016 un chiffre d'affaires de 3,04 milliards d'euros. En 2016, le groupe (3 600 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 65 000 collaborateurs intérimaires et recruté 42 500 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 700 agences et bureaux.

Randstad est détenteur depuis 2008 et 2009 du Label Egalité Professionnelle et du Label Diversité. Le Groupe Randstad France est également labellisé Gender Equality European and International Standard (GEE&IS) depuis 2011.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

[@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)



<http://resources.grouperandstad.fr>

[@DataLabEmploi](https://twitter.com/DataLabEmploi)

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication

Tél. 01 41 62 22 10

Sophie Durand : 06 37 86 44 00

Sébastien Buffet : 06 01 35 25 39

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi

sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément

donna.clement@wellcom.fr

Julia Guillemeton

julia.guillemeton@wellcom.fr